

**SEANCE DU 13 JUIN 2024**

Nombre de Conseillers en exercice : 19 – Présents à la séance : 13

Date de convocation : 5 Juin 2024

**OBJET DE LA DELIBERATION**

**Tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et extrascolaires  
pour l'année 2024-2025**

**N° 2024 – 026**

L'an Deux Mil Vingt Quatre, le Treize Juin à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Champforgeuil, réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SASSIGNOL Annie, Maire, a désigné comme secrétaire de séance Mr MOURON Jean-Philippe

Etaient présents : Mr BERNON Jean-Paul, Mme BINOT Sandrine, Mr FIGUEIREDO Victor, Mme GAUDILLERE Annick, Mme GRILLI Catherine, Mme MANCINI Anna, Mme METRA Assuntina, Mr MOURON Jean-Philippe, Mme PETTON Fanny, Mr PUTIGNY Frédéric, Mr TALEB BENDIAB Sidi Mohamed, Mme VANSPEYBROUCK Sandra

Etai(en)t absent(e)s et avai(en)t donné pouvoir : Mr CHAPUIS Daniel à Mme SASSIGNOL Annie  
Mme RONCHI Brigitte à Mme GAUDILLERE Annick

Etait absent et excusé : Mr DE LA HAUTEMAISON Mathieu

Etai(en)t absent(e)s : Mme FLEUROT Marie-Noëlle  
Mme MICHAUT Catherine  
Mme MULAS Rosanna

Madame le Maire informe l'assemblée que les tarifs de la restauration scolaire, des accueils périscolaires et extrascolaires sont délibérés chaque année pour l'année scolaire à venir.

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année scolaire 2024-2025, les tarifs suivants :  
A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024,

**A) TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 ACCUEILS PERISCOLAIRES**

Il est proposé les tarifs forfaitaires suivants :

Tranches	QF	Tarifs au forfait
1	Moins de 500€	1€
2	501€ à 600€	1€
3	601€ à 655€	1.12€
4	656€ à 720€	1.12€
5	721€ à 810€	1.12€
6	811€ à 1000€	1.20€
7	Plus de 1001€	1.20€

**B) - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 RESTAURATION SCOLAIRE**

A compter du 1<sup>er</sup> septembre, Madame le Maire a décidé de proposer des tarifs calculés en fonction du quotient familial de chaque famille pour les repas des enfants scolarisés et habitant la commune.

Il est proposé les tarifs suivants pour les repas des enfants habitants la commune :

Tranches	QF	Tarifs au forfait
1	Moins de 500€	3.50€
2	501€ à 600€	3.60€
3	601€ à 655€	3.74€
4	656€ à 720€	3.87€
5	721€ à 810€	4.01€
6	811€ à 1000€	4.15€
7	Plus de 1001€	4.28€

Pour les enfants scolarisés sur Champforgeuil et habitant une autre commune, ainsi que pour les repas adultes, il est proposé les tarifs suivants :

- 5 € par repas enfants extérieurs
- 7 € par repas adultes

### **C) - TARIFS ANNEE SCOLAIRE 2024-2025 ACCUEIL DE LOISIRS**

Il est proposé les tarifs suivants pour les enfants de 4 à 17 ans et enfants du personnel communal fréquentant l'accueil de loisirs, soit :

TRANCHES	QF	JOURNEE AVEC REPAS	½ JOURNEE	½ journée + repas	FORFAIT SEMAINE	JOURNEE SEJOUR	SOIREE ADOS + REPAS
T1	- de 500€	6	2.14	5.61	26.25	9.64	2.10
T2	501€ à 600€	6.93	2.57	6.04	31.18	11.57	2.27
T3	601€ à 655€	7.88	3.09	6.17	34.65	13.88	2.45
T4	656€ à 720€	8.61	3.71	7.17	37.48	16.65	2.62
T5	721€ à 810€	10.32	4.44	7.91	44.98	19.98	2.79
T6	811€ à 1000€	12.40	5.33	8.80	54.62	23.98	2.97
T7	+ de 1001€	13.39	5.89	9.35	61.05	24.63	3.15

### **D) - TARIF 2024-2025 ADHESION ANNUELLE FORFAITAIRE ACCUEIL LIBRE ADOS**

Une adhésion annuelle forfaitaire sur l'année scolaire est fixée à 15€ quelque-soit la date d'inscription dans l'année.

**E) – TARIF 2024-2025 pour les Etudes surveillées dans les groupes scolaires COURBET et PAGNOL :**

- 2€ par étude surveillée
- 2,5€ par étude surveillée avec le périscolaire après 18h.

**F) – TARIF pénalité de retard constaté à plusieurs reprises en Périscolaire et Maison des loisirs**

Une pénalité de retard est proposée à 5€ si l'enfant est récupéré (à plusieurs reprises) après la fermeture de l'établissement.

**G) – Tarif exceptionnel repas**

Sur présentation d'un justificatif Projet d'Accueil Individualisé (PAI), il sera fait une réduction de 40% sur le prix du repas de la T1, à savoir 2€

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour Extrait Conforme,  
Mme le Maire,  
A. SASSIGNOL

Certifié exécutoire pour avoir  
été reçu à la sous-Préfecture  
le 17/06/2024.....  
et publié, affiché ou  
notifié le 17/06/2024.....  
Le Maire,





Le Ministre de l'Éducation et de la Recherche Scientifique  
a l'honneur de vous adresser ci-joint  
le rapport de la Commission  
chargée de l'étude de la  
question soumise à son examen.

